

VOD - Réduction des legs d'usufruit : cas pratique chiffré - François FRULEUX

Niveau : Expert

Durée : 0,07 jour(s) soit 0,5 heure(s)

Public concerné

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit patrimonial de la famille

Prérequis

- Maîtrise du droit des successions et des libéralités
- Compréhension de la fiscalité applicable aux dons et legs
- Intérêt pour la gestion de patrimoine

Objectifs

- Comprendre les difficultés liées à l'exécution des legs, et notamment en usufruit
- Découvrir une méthodologie efficace et applicable aux liquidations civiles et fiscales en matière de libéralités à cause de mort
- Appréhender le rôle du notaire et conseiller efficacement la clientèle en conséquence
- Vérifier sa compréhension des mécanismes par un cas pratique chiffré, traitant à la fois de la liquidation civile et fiscale

Contenu

Découvrez cette vidéo : "Réduction des legs d'usufruit : cas pratique chiffré"

Durée : 30 min

Cas pratique illustré et chiffré du calcul de la réduction des legs consentis en usufruit, par François FRULEUX pour INAFON, en suite des explications théoriques

- Introduction
- Enoncé du cas pratique
- Comment liquider la succession ? Quelle est la première étape de la liquidation civile ?

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- Quelle est la seconde étape ? Comment déterminer si la libéralité peut ou non pleinement s'exécuter ? Si elle est réductible ?
- Quelle est l'étape suivante de la liquidation civile ? Comment raisonne-t-on cette fois ?
- Pouvez-vous en synthèse, la liquidation civile étant achevée, nous préciser concrètement quels sont les droits des protagonistes et comment ils vont se matérialiser s'agissant des actes que le notaire va établir ?
- Comment à présent liquider la succession au plan fiscal ?
- Pouvez-vous en chiffres calculer ces parts taxables revenant à chaque successeur ?
- A présent recommençons tous les calculs en repartant à zéro et en considérant cette fois que dans les conditions que vous avez détaillées, le testateur n'a pas écarté les dispositions de l'article 917 du Code civil. Qu'en serait-il au plan civil ?
- Conclusion

Modalités pédagogiques

- Type de formation : Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

Modalités d'encadrement

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Conditions générales de location

Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours dans votre espace personnel : onglet "Location de vidéos"